

Rapport Annuel d'Avancement 2016 du Mouvement SUN

Cameroun

Rapport 2016 : Évaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs et multi-secteurs

Avril 2015 - Avril 2016

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2016

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2016¹ ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à l'exercice d'Évaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	Oui (3)
Société civile	Oui (2)
Milieus scientifique et universitaire	Non (0)
Donateurs	Oui (1)
Nations Unies	Oui (2)
Secteur privé	Non (0)
Autre (veuillez préciser)	Réseau des parlementaires (1)

¹Notez que les résultats analysés de cet exercice d'évaluation conjointe ainsi que les informations sur la façon dont l'exercice a été entrepris dans les pays seront inclus dans le Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2016.

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? ____09____

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	<input type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui

Pourquoi ?

La réunion a été utile aux participants car elle a permis de pouvoir toucher du doigt les difficultés de chaque plate forte dans la mise en place de son plan d'action. Elle a cependant permis d'évaluer les avancées en terme de mise en place du cadre de travail dans la lutte contre la malnutrition

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achevé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir / développer des mécanismes de coordination au niveau des pays

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement en tant que coordinateur. Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière. Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée 	<ul style="list-style-type: none"> 3 	<ul style="list-style-type: none"> Le Point Focal SUN avait été nommé par le MINSANTE en 2013. Il reste la désignation du point focal stratégique SUN qui pourrait être un représentant du Premier Ministre ou de la Présidence de la République. Un comité Interministériel de lutte contre la malnutrition dans les 4 régions les plus touchées par le fléau a été mis sur pied et fonctionnel. La présidence est assurée par le Ministre Secrétaire Général des Services du Premier Ministre. Un plan opérationnel de lutte contre la malnutrition a été adopté pour les quatre régions les plus touchées Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation [Documents à l'appui requis]. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un groupe de travail nutrition au niveau du Comité MultiPartenaire (Gouvernement ; bailleurs, Agences ; Société civile) . ▪ Mise en place d'un réseau de parlementaires (Assemblée Nationale et Senat) de lutte contre la malnutrition (RACINE DE VIE).
--	--	--	--

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner à l'interne et élargir l'adhésion, et collaborer avec d'autres parties prenantes pour élargir son influence

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Groupes d'acteurs clés travaillant pour inclure de nouveaux membres, par exemple, les partenaires de développement ; divers groupes de la société civile ; des partenariats du secteur privé ; les médias ; les parlementaires ; le milieu scientifique et universitaire. ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local, et créer une boucle de commentaires entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la coordination se fait à différents niveaux, notamment au sein du Comité Interministériel de lutte contre la malnutrition qui rend compte au chef de l'Etat annuellement. ▪ Autres ministères : Economie, Planification et Aménagement du territoire, la Promotion de la Femme et de la Famille, l'Education, l'Eau Hygiène et Assainissement ; la Recherche et l'innovation, l'agriculture, les affaires sociales, le commerce, l'Industrie. ▪ Un réseau des Journalistes Amis des Enfants (REJAE) a été mis en place pour le plaidoyer en faveur de la lutte contre la malnutrition. ▪ Des réunions du réseau des OSC sont régulièrement tenues pour l'élaboration et la validation des plans d'action 2016-2017. ▪ Au niveau régional, des groupes de travail sur la nutrition existent dans les 4 régions les plus touchées (Est, Adamaoua, Extrême-Nord et Nord). Ils regroupent tous les partenaires de terrain ainsi que les administrations engagées dans la lutte contre la malnutrition
--	--	---	--

Marqueur de progrès 1.3 : S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs, et contribuer à celle-ci			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir que les acteurs de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs contribuent aux discussions sur : cadre légal/politique, cadre commun de résultats, plans, suivi et rapportage financier, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plateforme multi-acteurs mise sur pieds n'a pas tenue des réunions de manière régulière en 2015. Seules deux réunions sur les 6 planifiées ont pu se tenir.
Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion sérieuse sur ses propres contributions et réalisations			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>]. ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les réunions de la plateforme se sont limitées à la gestion des urgences nutritionnelles. Ce qui n'a pas permis de prendre en compte tous les aspects liés à la gestion des problèmes de nutrition au pays.

contributions et réalisations.	minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc.		
Marqueur de progrès 1.5 : Soutenir l'impact de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs			
Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ (Reflexion à mener)

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	- mise en place et animation du comité interministériel de lutte contre la malnutrition
ONU	- Appui à la coordination de la plateforme multisectorielle pour la nutrition
Donateur	- RAS
Secteur privé	- RAS
OSC	- Elaboration d'un plan d'action par les différentes parties de la société civile. Il vise l'élaboration de la cartographie des OSC au Cameroun
Autres (Réseau des Parlementaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'allocation des ressources conséquentes en matière de nutrition dans le budget de l'Etat - Plaidoyer pour la mise en place de la coordination nationale de la composante nutrition au sommet de l'Etat.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Il découle de cette analyse que la plate forme gouvernementale a poursuivi ses travaux au niveau de la primature selon le calendrier des rencontres qu'elle s'est fixée. Ces rencontres ont permis la validation d'un plan opérationnel de lutte contre la malnutrition et le déblocage de fonds pour l'élaboration d'un guide nutritionnel à l'intention des populations. Les plates formes régionales ont poursuivi leurs travaux. On a cependant noté une baisse d'activité de la plate forme du SNU et celle rassemblant les OSC.

Processus 2 : Un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les politiques et cadre juridiques existent. Mais n'ont pas fait l'objet d'une analyse.

<p>sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>			
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essaient d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, des ateliers. ▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties 	<p>▪ 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe des actions de plaidoyer et de communication au niveau des parlementaires, des ministères, des populations ; mais ne sont pas formalisées dans une stratégie. ▪ L'interpellation des membres du Gouvernement par les députés à l'assemblée nationale en vue de la prise en compte de la nutrition parmi les priorités nationales s'est faite à toutes les sessions parlementaires. ▪ Sensibilisation des médias nationaux et création d'un partenariat Parlement-média. ▪ Révision de la politique de nutrition pour l'arrimer aux nouvelles évidences scientifiques et la multisectorialité.

<p>législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<p>prenantes clés au sein des publics concernés. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.3 : Développer et réviser les politiques et cadres juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes dans les pays</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises à jour de la politique de nutrition ; ▪ Mise à jour des politiques et stratégies spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition : stratégie WASH, agriculture, santé.

	<p>politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.4 : Opérationnaliser / appliquer les cadres juridiques</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation <p>[Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents]</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des questions portant sur l'absence des sanctions pénales dans le décret de commercialisation des SLM ont été adressées au gouvernement par les députés.
<p>Marqueur de progrès 2.5 : Mener le suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact de la politique</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces activités n'ont pas été menées au cours de cette période

des plateformes multi-acteurs.			
--------------------------------	--	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	élaboration d'une nouvelle politique multisectorielle d'alimentation et de nutrition
ONU	- Appui à l'élaboration de la nouvelle politique multisectorielle d'alimentation et de nutrition
Donateur	- RAS
Secteur privé	- RAS
OSC	- Participation aux travaux d'élaboration de la nouvelle politique de nutrition
Autres	- RAS

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)
Le Cameroun a révisé sa politique d'alimentation et de nutrition, pour se mettre en phase avec les nouvelles évidences qui montrent que la mise à l'échelle des interventions coût-efficacité accélère la réduction de la malnutrition ; La politique révisée et validée propose un ancrage aligné avec les mécanismes de coordination mis sur pied pour la nutrition au niveau des services du Premier Ministre.

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.² Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes autour de cibles / politiques nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions 	2	l'activité d'élaboration du cadre commun des résultats et d'un plan opérationnel de nutrition est initiée depuis Mai 2016 et se poursuit encore. La copie finale est attendue d'ici fin septembre 2016 ;

² « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

<p>prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>		
Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en cadres communs de résultats redevables du renforcement de la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale ▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs³ ▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le plaidoyer, la coordination et le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercice en cours grâce à l'appui de l'UNICEF

³Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

	<p>et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé</p>		
<p>Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAS ENCORE REALISE

	comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre		
Marqueur de progrès 3.4 : Suivre conjointement les actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PROCESSUS INITIE
Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre d'actions visant à comprendre, atteindre et maintenir l'impact de la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>		
--	---	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Elaboration du cadre commun des résultats et du plan opérationnel
ONU	- Appui technique et logistique
Donateur	- RAS
Secteur privé	- RAS
OSC	- Participation aux ateliers techniques
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
 (réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

après la validation de la politique de nutrition, les travaux d'élaboration d'un cadre commun des résultats ont été engagés. Le document final sera présenté d'ici la mois d'octobre 2016

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude sur l'allocation budgétaire de la nutrition réalisée. A échéance, le cadre commun de résultats en cours d'élaboration prévoit un costing des différentes activités retenues.
Marqueur de progrès 4.2 : Suivre et rédiger un rapport sur le financement de la nutrition			
Ce marqueur de progrès se penche	<ul style="list-style-type: none"> Reporting sur les interventions 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">

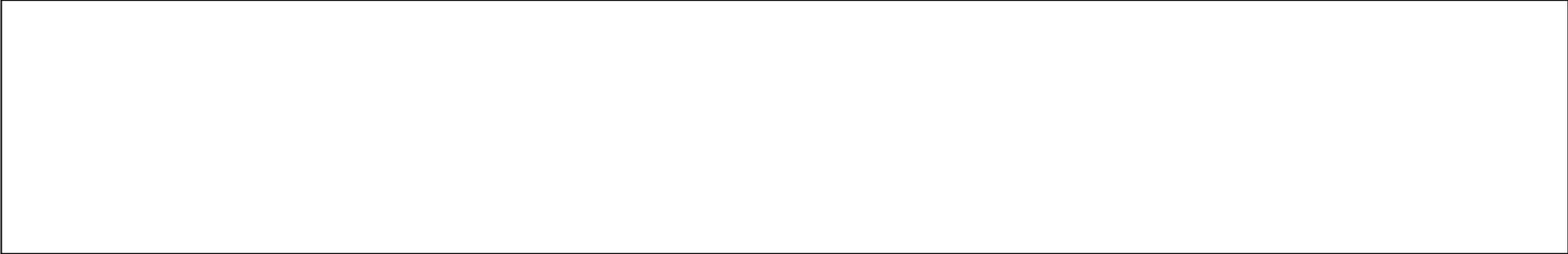
<p>sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<p>spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</p>		
<p>Marqueur de progrès 4.3 : Intensifier et aligner les ressources, notamment, aborder les insuffisances financières</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NON DEFINI

<p>le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</p>		
<p>Marqueur de progrès 4.4 : Transformer les promesses en décaissements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

	fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)		
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats de la mise en œuvre et l'impact pour la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	▪	▪

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
Gouvernement	-
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)



Annexe 1 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.		OKALA Georges	ministère de la Santé Publique	okalageorges@yahoo.fr	+237677758365	OUI
2.		Céline ATANGANA Bernier	UNICEF	cbernier@unicef.org	+237691145647	OUI
3.		NGEDE MARLYSE	MINSANTE			OUI
4.		NANKAP MARTIN	Helen Keller International	mnankap@hki.org	+237675141681	OUI
5.		Eveline NGWENYI	PAM	eveline.ngwenyi@wfp.org	+237693764193	OUI
6.		FOUDAMA	Ministère Agriculture	foudaman@yahoo.fr	+237677195258	OUI
7.		LEROUX GAELE	COOPERATION FRANCAISE	gaelle.lerouw@diplomatie.gouv.fr		OUI
8.		Marlyse Douala BELL	ASSEMBLEE NATIONALE	marlyselmca@yahoo.com	+237679504058	OUI
9.		CHRISTINE ANDELA	COSADER	andelac@yahoo.com	+237699591750	OUI
10.						
11.						
12.						
13.						

14.						
15.						
16.						

Annexe 2 : Questionnaire supplémentaire :

1.	Combien de fois votre plateforme multisectorielle et/ou ses organes associés s’ont-ils réunis depuis la dernière auto-évaluation ? Veuillez fournir les détails de la réunion, le cas échéant, à savoir, les réunions des comités techniques, les réunions interministérielles, les réunions de groupes de travail, etc.	3 fois au niveau des services du Premier Ministre
2.	Votre plateforme multisectorielle est-elle répliquée aux niveaux décentralisés ? Ou y a-t-il un mécanisme de coordination pour la nutrition au niveau sous-national ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails (composition, rôles, etc.) sur le mécanisme de coordination	oui Il s’agit des Nutrition working group au niveau des 4 régions les plus affectées par la malnutrition
3.	Avez-vous organisé un événement de haut niveau depuis la dernière auto-évaluation ? (Oui/Non) Veuillez fournir des détails sur l’événement organisé (forum sur la nutrition, atelier pour les fonctionnaires de haut niveau, etc.)	NON
4.	Envisagez-vous d’organiser un événement de haut niveau dans les prochains mois (avril 2016 -avril 2017) ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur l’événement qui sera organisé	OUI PUBLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE NUTRITION ET DU PLAN OPERATIONNEL
5.	Avez-vous identifié des ambassadeurs de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions desdits ambassadeurs.	PAS ENCORE
6.	Les parlementaires de votre pays sont-ils engagés à travailler pour le renforcement de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des parlementaires pour la nutrition.	OUI il existe un reseau de parlementaire de lutte contre la malnutrition appelé « Racine de vie »
7.	Les journalistes sont-ils membres des médias impliqués dans le respect de la nutrition dans l’agenda de votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des médias et des journalistes pour la nutrition.	oui les contributions portent surtout sur le plaidoyer
8.	Y a-t-il des conflits d’intérêt déclarés de l’intérieur ou l’extérieur de votre plateforme multisectorielle ? (Oui/Non) Si oui, comment les conflits d’intérêts sont-ils gérés ?	pas encore
9.	Avez-vous une politique / plan / stratégie de mobilisation sociale / plaidoyer et communication ?	pas encore

	(Oui/Non) Si oui, veuillez joindre une copie du document	
10.	Utilisez-vous le site Web SUN , sinon, quelles sont vos suggestions d'amélioration ?	OUI cependant RAS sur l'amélioration
11.	En vue de soutenir les besoins d'apprentissage , quels sont les moyens préférés pour : – accéder à l'information, aux expériences et conseils pour les parties prenantes dans le pays ? – mettre l'accent sur les échanges de pays à pays ?	
12.	Serait-il pertinent pour votre pays de réfléchir et échanger avec les pays SUN qui font face à une crise humanitaire / crise prolongée, ou qui sont dans un état de fragilité ?	oui pour échange d'expérience
13.	Quels critères pour le regroupement avec d'autres pays SUN avec lesquels vous partagez les défis / opportunités similaires seraient les plus utiles pour votre pays ? Des exemples de critères sont la fédération, les économies émergentes, la maturité dans le Mouvement SUN, le double fardeau de la malnutrition, etc. (pour des échanges potentiels sur mesure à partir de 2017)	le double fardeau de la malnutrition, la maturité dans le mouvement

Annexe 3 : Priorités pour 2016 - 2017 :

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des services disponibles pour soutenir les pays SUN dans la réalisation de leurs priorités nationales de nutrition en 2016 - 2017. Veuillez consulter la liste ci-dessous et noter vos priorités pour l'année à venir, en fournissant des détails spécifiques, de sorte que le Secrétariat du Mouvement SUN puisse mieux apprécier la façon de maximiser la prestation du soutien qui vous est approprié.

--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des documents de politique et de législation pertinente ✓ Analyse de la situation / contextuelle ✓ Cartographie de la main-d'œuvre disponible pour la nutrition ✓ Planification stratégique pour définir les actions à inclure dans le cadre commun de résultats ✓ Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ✓ Soutien pour une meilleure gestion des données (par exemple, les plateformes nationales d'information pour la nutrition Estimation des coûts de mise en œuvre des actions (niveau national et/ou sous-national) suivi financier (niveau national et/ou sous-national) ✓ Soutien pour les lignes directrices de développement pour organiser et gérer le cadre commun de résultats au niveau sous-national ✓ Financement des programmes sélectionnés (diligence raisonnable) ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche contextuelle pour éclairer la prise de décision pour la mise en œuvre ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche pour générer des preuves 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public ✓ Engagement des médias pour influencer les décideurs, la redevabilité et la sensibilisation ✓ Mise à profit des événements de haut niveau, des partenariats et des canaux de communication pour tirer parti des engagements, générer des investissements et améliorer les données ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication ✓ Développement des données probantes sur la base des produits de communication pour appuyer le renforcement dans la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien pour les évaluations de compétence et des besoins de compétence ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination. ✓ Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire) ✓ Analyse / orientation pour les cadres institutionnels aux niveaux national et infranational, y compris la plateforme multisectorielle, les mécanismes de coordination, les groupes d'acteurs entre autres ✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts ✓ Analyse de l'environnement favorable plus étendu pour le renforcement de la nutrition, comme l'analyse de l'engagement politique, ou l'analyse du groupe d'acteurs
---	--	--

<p>Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ✓ Soutien pour une meilleure gestion des données (par exemple, les plateformes nationales d'information pour la nutrition Estimation des coûts de mise en œuvre des actions (niveau national et/ou sous-national) suivi financier (niveau national et/ou sous-national) 	<p>Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication ✓ Développement des données probantes sur la base des produits de communication pour appuyer le renforcement dans la mise en œuvre 	<p>Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. ✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts ✓ Analyse de l'environnement favorable plus étendu pour le renforcement de la nutrition, comme l'analyse de l'engagement politique, ou l'analyse du groupe d'acteurs
<p>pour toutes ces priorités nationales identifiées pour 2016 – 2017, le soutien n'existe pas encore de manière formelle. Un appui technique ou logistique pour la mise en œuvre de ces priorités est nécessaire.</p>		

Annexe 4 - Renforcement de la nutrition : Définition d'un cadre commun de résultats

Le Secrétariat du Mouvement SUN a préparé cette note pour vous aider à faire le point des progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre commun de résultats

1. Au sein du Mouvement SUN le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés qui ont été convenus entre les différents secteurs du gouvernement et parmi les autres parties prenantes.
2. L'existence d'un cadre commun de résultats négocié et convenu aide les différentes parties du gouvernement et d'autres parties prenantes (y compris les partenaires de développement) à travailler efficacement ensemble.
3. L'idéal est que le cadre commun de résultats soit négocié et convenu sous l'autorité du plus haut niveau de gouvernement, que tous les secteurs concernés soient impliqués et que d'autres parties prenantes soutiennent pleinement les résultats et leur mise en œuvre.
4. Le cadre commun de résultats permet à différents acteurs de travailler en synergie, avec un but commun. Il combine (a) un ensemble unique de résultats escomptés, (b) un plan de mise en œuvre des actions pour réaliser ces résultats, (c) le chiffrage de la mise en œuvre du plan (ou matrice), (d) les contributions (en termes de programmes et de budget) devant être faites par les différentes parties prenantes (y compris ceux de l'extérieur du pays), (e) la mesure dans laquelle ces contributions sont alignées lorsqu'elles sont conçues et mises en œuvre, (f) un cadre de suivi et d'évaluation qui permet à tous d'évaluer la réalisation des résultats.
5. Un cadre commun de résultats élaboré doit inclure un tableau des résultats escomptés : il comprendra également un plan de mise en œuvre chiffré, peut-être avec *une feuille de route* décrivant les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Il peut également être un ensemble de documents, ou des mémorandums d'entente définissant les obligations mutuelles entre les différentes parties prenantes. En pratique, le plan de mise en œuvre est souvent un amalgame de plusieurs plans de différents secteurs ou parties prenantes, d'où notre utilisation du terme « matrice de plans » pour décrire le cas dans lequel le cadre commun de résultats contient plusieurs plans de mise en œuvre. Le groupe de documents qui composent le cadre commun de résultats d'un pays sera le point de référence commun pour tous les secteurs et parties prenantes travaillant ensemble pour renforcer la nutrition.
6. L'élaboration du cadre commun de résultats est éclairée par le contenu des politiques et stratégies nationales de développement des différents secteurs (par exemple, la santé, l'agriculture et l'éducation), la législation, les résultats des recherches et les positions prises à la fois par le gouvernement local et la Société civile. Pour qu'il puisse être utilisé comme un point de référence, le cadre commun de résultats nécessitera l'approbation technique de la part du gouvernement redevable de la mise en œuvre des actions en matière de nutrition. Le cadre commun de résultats sera de la plus grande valeur en recevant l'appui politique de haut niveau : le gouvernement national et/ou le chef de l'État. Pour la mise en œuvre effective, les approbations peuvent également être nécessaires auprès des autorités au sein du gouvernement local.
7. Il arrive souvent que certaines autorités ou parties prenantes sectorielles s'engagent plus dans le processus de recherche de consensus sur un cadre commun de résultats que d'autres. Un accord complet entre les secteurs et les parties prenantes exige à la fois du temps et de la diplomatie. Pour trouver des moyens pour aller de l'avant avec un engagement similaire de tous les secteurs et parties prenantes, les pays SUN partagent leurs expériences pour le développement des cadres.
8. Les pays SUN trouvent généralement utile que leurs cadres communs de résultats soient examinés par des pairs afin de contribuer à les rendre plus efficaces ou de les renforcer. Si l'examen utilise des méthodes standard, le processus d'examen peut également faciliter la sécurisation des

Auto-évaluation 2015 de plateforme nationale multi-acteurs

investissements. Si nécessaire, le Secrétariat du Mouvement SUN peut aider les pays SUN à accéder à des personnes pouvant les soutenir dans ce renforcement.